

Déterminer les obligations des intermédiaires d'Assurance - ADOIA

Code produit : ADOIA

Niveau : Initiation

Modalité : E-learning

Durée (en heure) : 1.0

Tarif : 60,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public : souscripteurs,
rédacteurs, courtiers, agents
généralistes et chargés de
clientèle

Prérequis :

aucun

Objectif

1. Identifier les conditions d'accès et d'exercice de l'activité des intermédiaires d'assurance pour déterminer leurs obligations
 - Conditions d'accès
 - Obligation d'immatriculation
2. Expliquer la responsabilité des intermédiaires d'assurance en mettant l'accent sur leurs obligations légales et éthiques
 - Obligation d'information
 - Devoir de conseil
 - Mise en œuvre des obligations

Programme de la formation

-
- Conditions d'accès et d'exercice de l'activité
 - Responsabilité des intermédiaires

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive : contenu médiatisé, hiérarchisé et linéaire
- Méthode démonstrative : propositions d'activités favorisant l'intervention de l'apprenant
- Méthode interrogative : questions et/ou consignes permettant à l'apprenant de découvrir de nouvelles connaissances en recherchant les informations dans des ressources pédagogiques
- Méthode active : l'apprenant est amené à retrouver des informations contenues dans le module pour résoudre un problème ou répondre à une question

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.